



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
sur  
**LE PLAN D' ACTIONS POUR L'AMÉLIORATION  
DES CONDITIONS D'ALIMENTATION  
EN EAU DES HAUTS**

*Adopté par le Bureau le 21 septembre 2016*

---

Le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement a été saisi fin août 2016 par le Conseil départemental, dans la phase de consultation des partenaires publics et privés sur le plan d'actions pour l'amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts. Présenté sous forme de fiches-actions, ce plan vise à sécuriser l'approvisionnement des territoires ruraux aux potentiels multiples, à la fois naturels, agricoles et touristiques, où le déficit hydraulique constitue fréquemment un frein à leur préservation et à leur développement.

Le CCEE partage la volonté de la collectivité départementale de préserver la ressource en eau dans l'objectif d'une satisfaction en continu de tous les usagers. En effet, même si la pluviométrie à La Réunion est importante (records mondiaux), il est nécessaire de rester vigilant au regard des inégalités de répartition spatiale et temporelle entre la Côte au vent du territoire, très pluvieuse et la Côte sous le vent, région plus sèche.

Considérant que ce plan d'actions est articulé en trois axes, à savoir : les études et les travaux à mener, la gestion expérimentale sur certains sites à modéliser le cas échéant et l'animation de réseau et du dispositif grâce à la formation des acteurs de terrain complétée par la communication à développer ; le CCEE s'attachera, dans cet avis, à formuler des remarques tant sur la forme que sur le fond.

S'agissant de la forme, le CCEE insiste sur la complexité du sujet ainsi que sa technicité parfois difficilement accessible. Aussi, le document aurait gagné en clarté s'il disposait à la fin de chaque « enjeu », d'un tableau récapitulatif des thèmes abordés, de l'échéance, ainsi que du financement sollicité.

S'agissant du fond, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement note la volonté de la collectivité départementale d'être essentiellement dans l'opérationnel. Le Conseil regrette l'absence d'une véritable stratégie globale cadrant le document. Cette lacune induit un manque de lisibilité et de visibilité des actions menées et de leurs interactions. En effet, ce document devrait faire référence aux grands documents cadres propres à La Réunion (Schéma d'aménagement régional, cahiers de l'agriculture réunionnaise, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, Les fiches actions FEADER, etc.) non seulement pour proposer une vision globale de la question de l'eau à La Réunion mais aussi répondre, par des actions s'inscrivant dans des politiques publiques de l'eau nécessitant de la cohérence pour être efficiente et efficace. Il convient ainsi de répondre à des problématiques relatives à « l'eau utile » sur notre territoire insulaire en terme d'alimentation, d'utilisation, de gestion de l'eau potable et de traitement des eaux usées. Il s'agit sur ce point de « rendre à la nature » une eau propre correspondante à ce qui a été prélevé.

À ce titre, il aurait été souhaitable par exemple de prioriser ces mesures en fonction de leur degré ou niveau d'importance ou de leur faisabilité. La présentation sous forme de tableau synoptique aurait sans aucun doute permis cette lecture.

De plus, le CCEE insiste sur l'importance d'identifier clairement le rôle et les missions dévolus à chaque acteur/organisme, intervenant dans la préservation de cette ressource. À l'heure actuelle, ce document mériterait une analyse plus fine sur ce point afin d'éviter à court terme les confusions ou encore les doublons dans la gestion de la ressource.

Sur le volet financier, ces différentes actions mobiliseraient des sommes importantes et notamment des fonds publics. Le CCEE s'interroge sur la capacité financière de la collectivité à les mener à terme en cette période de budget restreint. Des engagements (financements européens et autres) ont-ils déjà actés ?

Il est fait état de nombreuses constructions d'équipements, de structures. Mais qu'en est-il de l'existant ? Les programmes d'aide à l'investissement ont montré leurs limites. S'agissant des



Il est fait état de nombreuses constructions d'équipements, de structures. Mais qu'en est-il de l'existant ? Les programmes d'aide à l'investissement ont montré leurs limites. S'agissant des retenues collinaires par exemple, de nombreuses sont vétustes ou abandonnées : sur 1100 répertoriés seuls 600 sont identifiées en bon état. L'entretien et la maintenance en bon état doivent faire partie du programme de réalisation de ces nouvelles retenues. Aussi, le CCEE est-il favorable à l'élaboration d'un cahier des charges qui reprendrait ces points, à savoir entretenir ou encore aménager les abords de ces équipements. Le Conseil insiste, par exemple, sur la nécessité de mesures compensatoires comme celle de planter des arbres et végétaliser les emplacements et les alentours défrichés pour accueillir la structure.

Par ailleurs, le CCEE estime que le développement des retenues collinaires s'il tend à améliorer la distribution en eau pour les agriculteurs n'est pas suffisant. Le contexte particulier de La Réunion montre qu'il y a lieu de multiplier les solutions. L'idée de la récupération des eaux de toitures viendrait compléter les filières et devrait faire l'objet d'une étude sérieuse, d'autant qu'il existe des systèmes de récupération d'eau de pluie esthétiques qui, aujourd'hui, tiennent compte du caractère architectural des constructions immobilières. Le CCEE est plus que favorable à cette idée et recommande fortement le développement de son usage.

Lors des rencontres de l'éducation à l'environnement et au développement durable, de juin 2016, les acteurs de terrain ont insisté sur la nécessité de mettre les habitants au centre des prises de décisions. Aussi, concernant la place des habitants dans les différents dispositifs évoqués dans ce plan d'actions pour l'amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts, le CCEE note l'intérêt porté au tissu associatif dans les exemples de Saint-Bernard à Saint-Denis et des îlets de Mafate (Marla et Aurère). En effet, les associations représentent la société civile et constituent un rouage important dans la diffusion des informations aux habitants. Il paraît alors primordial que ces structures constituées de bénévoles engagés bénéficient de soutiens financiers, techniques à la hauteur des enjeux pour mener à bien des missions d'intérêt général. De plus, le rôle d'éducation populaire qui relève des associations demeure très intéressant pour une meilleure utilisation de l'eau par les usagers. Le CCEE encourage fortement son développement.

Le CCEE insiste également sur la nécessité que ce plan d'actions pour l'amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts de La Réunion soutienne les communes qui gèrent la distribution de l'eau potable en régie. En effet, suivant le principe de solidarité territoriale qui fonde les actions du Conseil départemental, les régies d'eau communales doivent trouver dans ce plan d'actions des dispositifs de soutien et de développement, car elles assurent un vrai service public de l'eau en proposant des bas tarifs et offrent une vraie relation de proximité avec les usagers qui font appel à des fontainiers communaux clairement identifiés pour régler les problèmes d'alimentation et de fuites d'eaux.

Enfin, en matière de lutte contre les incendies, le CCEE note avec satisfaction l'élaboration d'une convention avec le Service Départemental des Incendies et de Secours permettant ainsi aux professionnels du feu de prélever l'eau nécessaire depuis les retenues collinaires des agriculteurs pour agir le plus efficacement possible.